

Instances de la DASES

Le comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, initialement prévu le 23 novembre 2015, s'est tenu le 2 décembre dernier. L'UCP s'est plus particulièrement exprimée sur trois points de l'ordre du jour.

La réforme de l'action sociale parisienne, dans le cadre du « Nouveau Paris solidaire » conduit l'Administration à créer, directement rattachées au directeur quatre directions sociales dont l'action devrait être renforcée par une **Cellule d'expertise, d'analyse de la performance et d'évaluation**, placée auprès du directeur-adjoint. L'UCP a demandé à ce que soit précisé le contenu des missions réelles de cette cellule dont les compétences demeurent encore assez floues aujourd'hui par rapport à un intitulé aux termes connotés.

Sur la commission d'enquête des événements graves, l'UCP qui a activement demandé sa création, se félicite de la mise en place de cette structure qui a vocation à analyser les éléments graves survenus et à en tirer les conséquences en termes de prévention. Une première enquête est en cours ; de nombreuses autres devraient être initiées au vu des agressions dont les personnels sont victimes.

Concernant le point d'étape sur **la démarche de prévention sur les risques psychosociaux**, l'UCP a insisté sur l'intérêt de cette nouvelle approche de la prise en compte des conditions de travail qui se met peu à peu en place. La diffusion d'un questionnaire permettant à chaque agent d'exprimer son ressenti personnel est une bonne chose et l'UCP invite les personnels à y répondre, car le taux de réponse et les informations recueillies permettront d'avoir une « photographie » de la situation et donc de déterminer des marges de progression précises.

Le comité technique s'est tenu le 8 décembre dernier. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, l'UCP est essentiellement intervenue sur deux points :

Quant à l'élargissement des horaires d'ouverture du centre George Eastman, l'UCP n'est pas opposée au principe sous réserve toutefois que la qualité des conditions de travail des personnels ne soit pas altérée. Si l'ouverture élargie constitue un élément important d'attractivité du centre pour les parisiens, l'organisation du travail doit pleinement prendre en compte la sécurité et la charge de travail des personnels qui peuvent se retrouver seuls à remplir leurs missions.

La création des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles à compter du 1^{er} janvier 2016 ne devrait que peu toucher les missions des personnels des centres qui seront très prochainement regroupés au sein de ces nouvelles structures. En revanche, cela nécessitera notamment des adaptations de l'organisation de l'accueil des usagers et une formation des agents dans le domaine de la contraception et se traduira vraisemblablement par une augmentation du nombre d'examen biologiques. L'UCP demeurera plus particulièrement vigilante sur la formation des personnels et sur la prise en compte de l'accroissement prévisible de la charge de travail.

Comité central d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) : un nécessaire recadrage de son mode de fonctionnement

L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail relèvent dans nos administrations parisiennes, non pas d'un seul comité, mais d'un comité au niveau central et de comités déconcentrés au niveau d'une direction, de plusieurs d'entre elles ou de certains services.

Il est donc essentiel de définir ce qui relève précisément de la compétence de chaque niveau, pour éviter les empiètements de compétences et afin d'avoir la gestion la plus efficiente possible des domaines qu'ils ont à appréhender.

Pour l'UCP, le CHSCT central a vocation d'une part, à définir les grandes politiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail au niveau des administrations parisiennes et d'autre part, à traiter des situations transverses propres à plusieurs directions, tout en étant informé des décisions prises par les CHSCT de direction ou de service.

Afin de ne pas paralyser son fonctionnement et pour respecter les compétences des CHSCT de direction et de service, ces derniers doivent pouvoir décliner « localement » la politique mise en place au niveau central, tout en bénéficiant d'une très large liberté pour mener leurs missions en fonction des spécificités des directions ou service.

Quand l'équilibre sera trouvé, les CHSCT, à chacun de leur niveau, seront mieux à même de gérer au mieux les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Bonnes fêtes de fin d'année

Après une année riche en actualité, l'UCP Flash va interrompre sa diffusion pendant les vacances de Noël pour la reprendre en janvier prochain avec les vœux de notre Président.

La rédaction vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, en espérant qu'elles soient les plus joyeuses possibles, dans la sérénité retrouvée !

Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72
